

REGLEMENT DES ETUDES

Mise en œuvre année scolaire 2020/2021

Toutes vos questions sur la boîte: crr.reglement@limoges.fr

POURQUOI?

ne plus faire de l'examen de fin de premier cycle, un obstacle à la poursuite de toute pratique artistique

mieux adapter les formats proposés aux capacités et attentes des élèves de cycle 2

permettre une pratique amateur épanouie au plus grand nombre tout en proposant l'accompagnement nécessaire aux futurs professionnels en incitant et facilitant la mise en place de nouvelles propositions pédagogiques.

rendre plus lisible et compréhensible les enseignements au conservatoire : la nouvelle appellation des séquences va en ce sens.

L'important dans ce qui change

La disparition des cycles au profit de séquences

Séquence découverte: de l'éveil à l'initiation, le temps de la découverte

Séquence apprentissage: le socle des enseignements fondamentaux pour poursuivre sa pratique artistique (cycle 1 première, deuxième et troisième année)

Séquence parcours: des orientations selon le profil et les objectifs des élèves (cycle 1 4^{ème} année et cycle 2)

Séquence approfondissement (cycle3) parcours amateur vers le CE et préprofessionnel vers le DEC/DET/DEM

Plus d'examen de fins de cycles « couperet »

L'examen de fin de cycle 1 disparaît au profit d'un brevet 1 non obligatoire. Celui-ci peut être présenté par l'élève qui le souhaite quand il se sent prêt: c'est pour lui la possibilité de mesurer où il en est avec sa pratique et de se confronter à un jury et un public,

Les spécialités ou disciplines peuvent aussi concevoir le brevet 1 comme une étape dans l'évaluation continue et le valider en fonction des compétences acquises,

Des parcours adaptés au profil des élèves

La séquence parcours offre plusieurs voies possibles aux élèves, selon leurs objectifs et leur investissement, sur orientation de l'équipe pédagogique,

Les élèves et les familles peuvent solliciter une autre orientation, la décision est prise par le directeur.

Les propositions de modules optionnels permettent aux élèves des temps d'ouverture et de découverte

Les effets induits

La séquence découverte: un temps pour s'orienter

L'éveil et l'initiation constituent la séquence découverte, Celle-ci doit être le temps du plaisir de découvrir les différentes facettes de la pratique artistique, ainsi un cours appelé « expression scénique » commun à plusieurs disciplines favorisera cet objectif,

La réflexion sur les contenus de cette séquence se poursuit; elle pourra s'étoffer de nouvelles compétences en fonction des heures d'enseignement disponibles.

L'importance de l'évaluation continue

L'évaluation continue participe au principe même de formation. Elle éclaire l'élève sur sa progression et le guide en lui apportant des appréciations et conseils.

Les équipes pédagogiques doivent s'appropriier l'évaluation continue comme un outil de l'accompagnement et l'orientation de l'élève,

Une réflexion active sur la formation musicale

Le département de formation musicale débute une réflexion conciliant le challenge de conserver l'excellent niveau reconnu des plus grands élèves et la mise en œuvre de nouvelles pédagogies: temps et contenus renouvelés,,,

Les pratiques collectives une place importante dans la formation de l'élève

L'affirmation des filières vocale et musique traditionnelle dans le nouveau règlement des études

LE DEROULEMENT DES ETUDES AU CONSERVATOIRE: la logique de l'enchaînement des séquences

Séquence découverte:
éveil et initiation

Séquence apprentissage
SOCLE DES ENSEIGNEMENTS NECESSAIRES A LA
POURSUITE DE LA PRATIQUE ARTISTIQUE

Séquence parcours
3 parcours peuvent être proposés en fonction des objectifs et des
profils des élèves

Séquence approfondissement
De la poursuite d'études amateur au passage du diplôme d'études

La séquence découverte

ÉVEIL ARTISTIQUE

Pour les élèves de 6 ans

Durée maximum de 1 an

45 minutes d'éveil corporel et sensoriel

La découverte d'une pratique instrumentale peut être débutée sur avis pédagogique et disponibilité dans la discipline choisie

INITIATION

Instrument	Voix	Musique traditionnelle	Danse	Théâtre
<p>Pour les élèves de 7 et 8 ans</p> <p>Durée maximum de 2 ans 30 minutes hebdomadaires d'instrument 1h30 d'expression scénique et de formation musicale (pratique chorégraphique optionnelle de 45 minutes la 1^{ère} année)</p>	<p>Pour les élèves débutants entre 7 et 10 ans</p> <p>Durée 1 an 1h30 d'expression scénique 45 minutes de formation musicale (pratique chorégraphique ou instrumentale optionnelle)</p>	<p>Durée maximum de 2 ans 30 minutes hebdomadaires d'instrument 30 minutes de musique d'ensemble sur avis pédagogique (pratique chorégraphique optionnelle de 45 minutes pour les adultes) Présence aux prestations publiques</p>	<p>Pour les élèves de 7 ans</p> <p>Durée maximum de 1 an 45 minutes hebdomadaires de danse 1h30 d'expression scénique et de formation musicale (pratique optionnelle instrumentale de 30 minutes ou vocale de 45 minutes)</p>	

La séquence APPRENTISSAGE/ socle des enseignements

Instrument	Voix		Musique traditionnelle	Danse	Théâtre de 15 à 30 ans
<p>Cours instrumental (30 minutes) Cours de formation musicale (1h à 1h30) Pratique collective (45 min. minimum)</p> <p>Durée maximum de 3 ans</p>	<p>ENSEMBLES VOCAUX Pour les élèves de 8 à 11 ans Cours de chant choral et d'expression scénique (1h30 Chanterie ou Côté jardin) Cours de formation musicale (1h à 1h30) (possibilité d'une pratique optionnelle instrumentale)</p> <p>Durée maximum de 4 ans</p>	<p>CLASSES DE CHANT Pour les élèves après la mue Cours de chant Et technique vocale(30 min) Cours de chant-choral Cours de formation musicale spécifique (possibilité d'une pratique optionnelle ithéâtrale)</p> <p>Durée maximum de 3 ans (première année probatoire)</p>	<p>Cours instrumental (30 min) Culture musicale (1h à 2h atelier danse pour les adultes inclus) Musique d'ensemble (30 min) Participation aux prestations publiques</p> <p>Durée maximum de 3 ans</p>	<p>Pour les élèves à partir de 8 ans Danse Classique (1h15 à 3h) Danse contemporaine(1h15 à 3h) (1h15 à 3h) Formation musicale danseur (1h/1 semestre)</p> <p>Durée 3 ans, année supplémentaire sur avis pédagogique</p>	<p>Minimum de 4h de cours hebdomadaire</p> <p>Durée maximum de 1 an</p>

Orientation vers la séquence parcours courant mars: envoi d'un bulletin d'orientation aux familles le 27 mars, En cas de désaccord, demande de la famille avant le 15 avril.

La séquence PARCOURS: PARCOURS A

Ce parcours permet aux élèves d'assimiler certains éléments à leur rythme, d'alléger certains enseignements et de s'affirmer dans une pratique collective.

Instrument	Voix		Musique traditionnelle	Danse	Théâtre de 15 à 30 ans
<p>ADAGIO</p> <p>Module obligatoire : pratique collective</p> <p>Durée de cours minimum hebdo, 1h</p> <p>Modules optionnels dont pratique instrumentale (30 mn) et formation musicale Mezzo</p> <p>3 ans maximum</p> <p>Fin des études au CRR ou parcours libre</p>	<p>ENSEMBLES VOCAUX</p> <p>EUTERPE</p> <p>Pour les élèves de 11 à 14 ans</p> <p>Module obligatoire : Chant choral et expression scénique (1h30 avec les ensembles « Avant Scène » ou « Mikados ») Technique vocale en groupe 1h</p> <p>Modules optionnels (dont pratique instrumentale 30 min)</p> <p>4 ans maximum</p> <p>Poursuite soumise à orientation ou examen OU Fin des études au CRR - parcours libre</p>	<p>CLASSES DE CHANT</p> <p>MADRIGAL</p> <p>Modules obligatoires : Chant et technique vocale (30 min), Chant-choral et pratique scénique (<i>Art lyrique</i> ou Ensembles vocaux <i>Atelier chansons</i> ou <i>Jeune chœur</i> ou <i>Chœur de scène</i>): 2 heures Formation musicale si besoin</p> <p>Modules optionnels</p> <p>4 ans maximum</p> <p>Poursuite soumise à l'obtention du brevet 2 OU Fin des études au CRR - parcours libre</p>	<p>BOURDON</p> <p>Modules obligatoires : - pratiques collectives et/ou instrument - participation aux prestations publiques</p> <p>Modules optionnels au choix</p> <p>Durée de cours minimum hebdomadaire : 45 minutes</p> <p>3 ans à 5 ans maximum</p> <p>Fin des études au CRR ou parcours libre</p>	<p>ADAGE</p> <p>(Classique ou Contemporain)</p> <p>Une pratique chorégraphique au choix Minimum de 3h de cours hebdomadaires</p> <p>3 ans maximum</p> <p>Fin des études au CRR ou parcours libre</p>	

La séquence PARCOURS: PARCOURS B

C'est le parcours type d'un élève au sein d'un établissement d'enseignement artistique. Le nombre de modules obligatoires et l'investissement en temps de l'élève est plus important que dans le parcours A.

Instrument	Voix		Musique traditionnelle	Danse	Théâtre de 15 à 30 ans
<p>ALLEGRO <u>Modules obligatoires :</u> Pratique instrumentale (30 minutes à 1h) Pratique collective, 3 années consécutives « FM mezzo » ou « FM » selon orientation de l'équipe pédagogique (1h à 2h hebdo.)</p> <p>Durée de cours minimum hebdomadaire : 3h</p> <p><u>Modules optionnels</u></p> <p>5 ans à 7 ans maximum</p> <p>Poursuite si Brevet 2 ou examen d'admission</p> <p>Fin des études au CRR ou parcours libre</p>	<p>ENSEMBLES VOCAUX Pour les élèves de 11 à 14 ans CORYPHEE <u>Modules obligatoires :</u> Chant choral et expression scénique, technique vocale en groupe, autonomie vocale et formation musicale</p> <p>Durée de cours minimum hebdomadaire 4h30</p> <p><u>Modules optionnels</u></p> <p>4 ans maximum Orientation pédagogique ou examen d'admission</p> <p>Fin des études au CRR ou parcours libre</p>	<p>CLASSES DE CHANT BEL CANTO <u>Modules obligatoires :</u> Chant renforcé, Chant-choral et pratique scénique (<i>Art lyrique a minima</i>), formation musicale, musique de chambre, complément chef de chant + 1 module optionnel au choix Durée de cours minimum hebdomadaire 4h15</p> <p>Modules optionnels</p> <p>2 ans maximum Poursuite si Brevet 2 ou examen d'admission</p> <p>Fin des études au CRR ou parcours libre</p>	<p>DIATONIQUE <u>Modules obligatoires :</u> - pratiques collectives - instrument - culture musicale - participation aux prestations publiques</p> <p>Modules optionnels au choix</p> <p>Durée de cours minimum hebdomadaire : 1h30</p> <p>5 à 7 ans maximum</p> <p>Poursuite sur décision pédagogique</p> <p>Fin des études au CRR ou parcours libre</p>	<p>PIROUETTE (Classique ou Contemporain) <u>Les modules :</u> - danse contemporaine ou danse classique - module complémentaire dans la pratique dansée autre que celle choisie - AFCMD - culture chorégraphique</p> <p>5 ans maximum (une année supplémentaire sur décision pédagogique) Minimum 5h30 cours hebdomadaires</p> <p>Poursuite si Brevet 2 ou examen d'admission Fin des études au CRR ou parcours libre</p>	<p>REPETITION</p> <p>Minimum de 6h de cours hebdomadaire</p> <p>2 ans maximum</p> <p>Poursuite sur examen d'admission ou Fin des études</p>

La séquence PARCOURS: PARCOURS C

Ce parcours renforce certains enseignements avec un contrôle annuel des acquisitions. Le nombre de modules obligatoires et l'investissement en temps de l'élève est plus important que dans le parcours B. Les élèves qui intègrent ce parcours ont une forte motivation et souhaitent acquérir un niveau leur permettant d'envisager une orientation préprofessionnelle plus rapidement

Instrument	Voix		Musique traditionnelle	Danse	Théâtre de 15 à 30 ans
<p>PRESTO <u>Modules obligatoires</u> : pratiques collectives, instrument, FM (approfondie) et musique de chambre</p> <p>Durée de cours minimum hebdomadaire : 5h45</p> <p><u>Modules optionnels</u></p> <p>4 ans maximum</p> <p>Poursuite si Brevet 2 ou examen d'admission</p> <p>Fin des études au CRR ou parcours libre</p>	<p>ENSEMBLES VOCAUX</p>	<p>CLASSES DE CHANT</p>	<p>CADENCE <u>Modules obligatoires</u> : - pratiques collectives -instrument (renforcé) -culture musicale -choix obligatoire d'un module complémentaire -participation aux prestations publiques - accompagnement de l'atelier danse</p> <p><u>Modules optionnels au choix</u></p> <p>Durée de cours minimum hebdo: 2h30 4 ans maximum</p> <p>Poursuite sur décision pédagogique</p> <p>Fin des études au CRR ou parcours libre</p>	<p>GRAND SAUT (Classique et Contemporain) <u>Les modules</u> : - danse contemporaine - danse classique - AFCMD - culture chorégraphique</p> <p>Minimum de 12h de cours hebdomadaires</p> <p>4 ans maximum</p> <p>Poursuite si Brevet 2 ou examen d'admission</p> <p>Fin des études au CRR ou parcours libre</p>	<p></p>

Les modules optionnels permettent à l'élève de développer d'autres connaissances à un rythme qui lui est propre et selon son intérêt. C'est un vecteur d'autonomie et d'enrichissement.

Un module peut être organisé sous différentes formes : cours hebdomadaires, ateliers, stages. La durée (temps de cours et nombre de semestres ou d'années) des modules est variable (minimum 1 semestre).

Un module ne peut être inférieur à 12 heures pour être validé dans le cadre de l'obtention du Brevet 2.

Attention: l'obtention du brevet 2 peut nécessiter la validation d'un ou deux modules optionnels durant le temps du parcours

Quelques exemples de modules optionnels

Improvisation générative

Déchiffrage et transposition

Modernes/anciens: anches doubles

Atelier XXI

Musique traditionnelle "Centre France"

Initiation à la musique traditionnelle irlandaise

Improvisation et création électroacoustique

Respiration et gestion du stress (Tai Chi Chuan)

Initiation Jazz

Composition

Ouverture à l'histoire de la musique

Musique de chambre

Clown

Histoire des arts

Le répertoire du Luth et de la guitare

Improvisation historique à travers la basse continue et le partimento

Improvisation sur basse obstinée

Piano/Orgue/Clavecin

Atelier tablatures de luth - Découverte du répertoire et transcription

Conscience corporelle

Flûte et tambour

Physiologie de la voix chantée. Prévention des troubles vocaux chez les chanteurs.

Initiation Cabrette, Vielle baroque, musique baroque

Analyse harmonique et formelle

- les ensembles orchestraux ou instrumentaux regroupant plusieurs élèves de disciplines différentes
- les ensembles de classes sont considérés comme pratiques collectives pour les instruments polyphoniques ; pour les autres disciplines, les ensembles de classes ne pourront être considérées comme pratiques collectives qu'après validation de l'équipe pédagogique
- la musique de chambre
- les chorales de la filière voix (cette pratique oblige à la participation aux cours de technique vocale) après validation de l'équipe pédagogique.

La séquence APPROFONDISSEMENT

	Vers l'obtention du diplôme d'études	Vers l'obtention du certificat d'études	Autres
Instrument	oui	oui	
Musique traditionnelle	oui	oui	
Filière voix: ensembles vocaux	non	oui	Poursuite études amateur en ensemble vocal
Filière voix: classe de chant	oui	oui	
Danse	oui	oui	
Théâtre	oui	oui	
Formation musicale	oui	oui	

Formation musicale et filière instrumentale

	F, Instrumentale	Formation musicale	Niveau FM pour passage brevet 2
DECOUVERTE/INITIATION	INIT 1	FM1	
	INIT 2		
APPRENTISSAGE	APPR 1	FM2	
	APPR 2	FM3	
	APPR 3	FM4	
PARCOURS	P1	FM5 ou MEZZO 1	
	P2	FM6 ou MEZZO 2	FM6
	P3	FM 7 ou MEZZO 3	MEZZO 3
	P4	FM8	
	P5		
	...		

*** FMV6
pour la FM
voix

- Le règlement des études est consultable sur le site de la Ville/ Conservatoire
- Posez toutes vos questions par mail à l'adresse:
crr.reglements@limoges.fr
- Première quinzaine d'avril : envoi du bulletin d'orientation de fin de séquence APPRENTISSAGE précisant aux familles l'orientation en parcours proposée par l'équipe pédagogique